

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le 10/06/26
ID : 019-211913603-20260605-2026_03_08_B-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Jean-Charles BEYNE, Caroline BISSIERE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Sinem ERGUN

Excusé :

Procurations : Marie-José GUIGNABEL à Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY à Jean-Pierre SAUGERAS, Cédric PETIT à Fantine BRUNEAU, Xavier ROUGERIE à Michel MAZALEYRAT

Date de la convocation : 28 mai 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H06

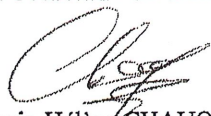
DELIBERATION N° 2026-03-08-B APPROBATION D'UNE REDEVANCE ANNUELLE DE GRDF

M le Maire rappelle que la collectivité a confié à GrDF la distribution publique de gaz naturel dans le cadre d'un contrat de concession signé le 1^{er} mars 2018, pour 30 ans, et qu'à ce titre, une redevance de fonctionnement est due au titre du « R1 », redevance d'un montant de 2.591,40€ au titre de l'année 2026.

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la redevance de fonctionnement au titre du « R1 » à percevoir de GrDF par la Commune au titre de l'exercice 2026
- **AUTORISE** M le Maire à émettre le titre exécutoire concordant

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,
Le 05 juin 2026
Le Maire,

Philippe BRUGERE